



## 9<sup>ème</sup> COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE GTI

Compte rendu du 06 octobre 2015

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présent	Absent	Excusé
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</i>				
Conseil régional de Lorraine	LALANDRE Jean-Marie	X		
Conseil départemental des Vosges	PRUVOST Claudie	X		
Conseil départemental des Vosges	GERECKE Luc	X		
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain			X
Conseil départemental des Vosges	THIEBAUT GAUDE Carole			X
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	X		
Conseil départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine	X		
Mairie de Charmes	CLEMENT Roger	X		
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie	X		
Mairie de Vittel	GRANDHAYE Anne		X	
Mairie de Martigny-les-Bains	HUMBERT Didier	X		
Mairie d'Attigny	ROUSSEL Serge		X	
SIE de la région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste	X		
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves	X		
SI d'eau potable de la région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	X		
SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair	THIRIAT Daniel	X		
SIE de la région de Thuillières	VADROT Nicolas		X	
SIE des Monts Faucilles	PIERRE Alain	X		
SIE du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël	X		
SIE de Damblain et du Creuchot	CHARNOT Gilbert	X		
EPTB Saône et Doubs	Représentant		X	
EPTB Meurthe & Madon	BRUNNER Gauthier			X
EPAMA	MILLOT Pascal	X		
<i>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</i>				
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard		X	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	WARNET Bruno			X
Association des communes forestières	CHEVREUX Xavier	X		
Représentant des Forestiers privés des Vosges	PIOT Hervé			X
Association Oiseaux-Nature	HELITAS Nicolas		X	
Association Vosges Nature Environnement	DIDELOT Daniel	X		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	X		
ADEIC	MULLER Robert		X	
UDAF	COLLINET Jacques	X		
UFC QUE CHOISIR	PILLER Dominique		X	
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	BALAY Michel		X	

Nestlé Waters Vosges	VIDAL Olivier	X		
Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean Charles	X		
<b>Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics</b>				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	CUMIN Pierre			X
Préfecture des Vosges - Sous-préfecture de Neufchâteau	BOBIGNY Anaïs	X		
DDT	MUCKENSTURM Nadine	X		
DDCSPP	ROSENTHAL Frédéric	X		
DREAL	TEJEDO Christophe	X		
ARS	REYNAUD Nicolas	X		
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	X		
AERMC	MARGUET Thierry	X		
ONEMA	COLLAS Marc			X
<b>Structure porteuse du SAGE GTI et Conseil départemental des Vosges</b>				
Association La Vigie de l'Eau	CROVILLE Jean-Louis	X		
Conseil départemental des Vosges	CHICOT Laurence	X		
Conseil départemental des Vosges	WOJCIECHOWSKI	X		
Association La Vigie de l'Eau - Animatrice du SAGE GTI	CUNY Juliette	X		

**Procurations de vote :**

Pouvoir de	Donné à
BRUNNER Gauthier	GIMMILLARO Martine
ROUSSEL Alain	SAUVAGE Guy
CUMIN Pierre	TEJEDO Christophe
PIOT Hervé	CHEVREUX Xavier
COLLAS Marc	VAUTHIER Jean-Marc

M. WARNET n'a pas donné de pouvoir à un autre membre du 2<sup>nd</sup> collège et n'a pas été représenté lors des votes. M. BEURNE cependant était présent afin de recueillir les informations pour la CCI des Vosges.

**Synthèse des membres présents et absents :**

Nombres de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
45	29	5	11

Le quorum de la Commission Locale de l'Eau est atteint à partir de 30 membres présents ou représentés (2/3 du nombre total de membres).

Lors de la séance plénière, 34 membres étaient présents ou représentés. Le quorum était réuni pour cette séance plénière de la Commission Locale de l'Eau.



## 1. Ouverture de la séance par M. GERECKE et présentation des nouveaux membres

M. GERECKE, vice-président de la CLE du SAGE GTI, remercie les membres présents à cette neuvième séance plénière.

M. GERECKE indique qu'en respect des règles de fonctionnement de la CLE, il introduit cette 9<sup>ème</sup> séance plénière en tant que vice-président ; Jean-Jacques GAULTIER, ancien président de la CLE, ayant perdu son statut de membre de la CLE à la fin de son mandat de conseiller général du canton de Vittel en mars 2015.

En préambule, M. GERECKE souligne que les séances plénières de la CLE ne sont pas publiques. Si un membre ne peut être présent, il peut donner son mandat à quelqu'un du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un mandat. Des personnes non membres peuvent assister à la CLE en tant qu'observateur ou intervenant sur invitation du président.

M. le Vice-président indique que cette première séance plénière de l'année 2015 a pour objectif d'instaurer la nouvelle commission locale de l'eau.

En effet, les deux années 2014 et 2015 ont été marquées par les élections municipales puis départementales. La composition de la CLE a été modifiée le 30 septembre 2014 puis le 18 septembre 2015. La nouvelle composition est détaillée dans l'arrêté préfectoral n°1843/2015 qui a été transmis par voie postale avec les convocations à la réunion :

- 14 membres sont nouveaux parmi les 23 du premier collège
- le second collège compte également un nouveau membre.

M. GERECKE invite la CLE à prendre note des modifications suivantes :

- L'intégration des communes de Martigny-les-bains et Attigny représentées respectivement par M. Didier HUMBERT et M. Serge ROUSSEL
- L'intégration de l'EPAMA représenté par M. MILLOT
- L'intégration à venir d'un représentant de l'EPTB Saône-et-Doubs

M. GERECKE propose d'effectuer un tour de table.

*Chacun des membres de la CLE se présente.*

## 2. Présentation de la nouvelle animatrice

M. GERECKE ajoute qu'en plus du renouvellement d'une partie de la CLE, l'année 2014 a été marquée par le changement d'animateur du SAGE : M. BOURNOT a quitté ses fonctions d'animateur du SAGE à la fin du mois de janvier 2014. Mme CUNY a pris sa suite au 1<sup>er</sup> mars 2015.

*Mme CUNY se présente.*

## 3. Approbation du Compte-Rendu de la précédente CLE et de l'ordre du jour. M. GERECKE

Comme à son habitude, la Commission Locale de l'Eau est invitée par M. GERECKE à valider le compte-rendu de la séance plénière précédente.

*L'ensemble des membres présents adopte le compte-rendu de la CLE du 26 septembre 2013.*

M. GERECKE propose aux membres de la CLE l'ordre du jour suivant :

- Election du président de la CLE
- Election des deux vice-présidents de la CLE
- Election des membres du bureau de la CLE pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> collèges
- Présentation de l'avancement de l'élaboration du SAGE et de son évaluation environnementale
- Présentation du rapport d'activités 2013-2014 de la CLE
- Présentation des projets de SDAGE 2016-2021
- Chronogramme de travail
- Points divers.

***L'ensemble des membres présents valide l'ordre du jour.***

#### 4. Election du président de la CLE

M. GERECKE commence par rappeler que dans l'article 5 des règles de fonctionnement de la CLE relatives à l'élection du président de la CLE, on peut lire :

*« Le Président de la CLE est élu à la majorité absolue par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux lors de la première réunion constitutive de la commission (art. L212-4). Il doit lui-même appartenir à ce collège. »*

Comme le précisent les règles de fonctionnement de la CLE, le vote se fait à main levée (il n'y a pas de demande contraire de la part des membres de la CLE).

M. GERECKE cite l'article 5 des règles de fonctionnement :

*« Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».*

M. GERECKE annonce que Mme PRUVOST lui a fait part de sa candidature à la présidence de la CLE.

***Aucun autre candidat ne se déclare dans la salle.***

Pour cette élection au sein du 1<sup>er</sup> collège, on compte 18 membres présents ou représentés (16 présents et 2 procurations de vote).

Pour le vote on compte une abstention. Les voix exprimées votent « pour » à l'unanimité.

Mme PRUVOST est élue présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI.

M. GERECKE lui laisse la parole et venir présider la Commission Locale de l'Eau pour la suite de la séance plénière.

M. GERECKE précise qu'il ne désire pas continuer à être vice-président de la Commission Locale de l'Eau ; il y aura donc lieu de désigner deux et non pas seulement un vice-président.

Mme PRUVOST remercie le premier collège pour son élection. Elle tient à remercier l'ancien président M. GAULTIER et l'ancien animateur M. BOURNOT. Elle souligne aussi l'intérêt de préserver ensemble la ressource en eau pour les générations futures.

## 5. Election des vice-présidents de la CLE

Afin de procéder à l'élection des deux vice-présidents de la CLE, Mme PRUVOST rappelle un extrait de l'article 6 des règles de fonctionnement de la CLE :

*« Les Vice-présidents sont au nombre de deux. Ils sont désignés par la CLE et doivent appartenir au collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics. »*

Mme PRUVOST explique que les règles de fonctionnement ne précisent pas si c'est l'ensemble des membres de la CLE ou uniquement les membres du premier collège qui désignent les vice-présidents de la CLE. Par analogie avec le vote du président, il convient de procéder, comme en 2011, à la désignation des 2 vice-présidents par les membres du 1<sup>er</sup> collège.

Enfin, elle annonce que Mme GIMMILLARO et M. THIRIAT lui ont fait part de leur souhait d'être vice-présidents.

***Aucun autre candidat ne se déclare dans la salle.***

Pour l'élection de Mme GIMMILLARO, on compte une abstention ; les membres qui se sont exprimés votent « pour » à l'unanimité.

Mme GIMMILLARO est élue vice-présidente de la CLE du SAGE GTI.

Pour l'élection de M. THIRIAT, on compte une abstention ; les membres qui se sont exprimés votent « pour » à l'unanimité.

M. THIRIAT est élu vice-président de la CLE du SAGE GTI.

## 6. Election des membres du bureau de la CLE pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> collèges

Mme PRUVOST rappelle les missions et le rôle du bureau.

Le bureau de la CLE est composé de 7 membres du premier collège, 3 membres du 2<sup>ème</sup> collège et 3 membres du 3<sup>ème</sup> collège.

Le président et les vice-présidents de la CLE sont respectivement le président et les vice-présidents du bureau.

*« Le bureau assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE.*

*Les membres du bureau sont désignés par les membres des collèges auxquels ils appartiennent pour les deux premiers collèges et sont désignés par le Préfet pour le troisième collège.*

*Le bureau est informé des études d'élaboration du SAGE et examine les propositions d'orientation. **Il a pour principale mission la préparation des dossiers techniques et des séances de la CLE.***

*Le bureau se réunit en tant que de besoin sur convocation du Président.*

*Le bureau peut faire appel en tant que de besoin et à titre consultatif à des experts ou des personnes qualifiées extérieures à la CLE.*

*Lorsqu'un membre du bureau cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur. Les membres du bureau n'ont pas de suppléants.*

*Le bureau peut recevoir délégation de la CLE, en particulier pour répondre aux demandes d'avis.*

*Le bureau peut valider une orientation ou décision sans que le quorum soit réuni.*

*Les comptes rendus des réunions du bureau sont envoyés à tous les membres de la CLE ».*

Mme CUNY ajoute que jusqu'ici le bureau de la CLE n'a pas été autant impliqué que ce que prévoient les règles de fonctionnement. Il a été sollicité pour répondre à des avis sur des dossiers administratifs.

**Les délégations que la CLE du SAGE GTI a déjà données au bureau :**

Le 17 juin 2011, la CLE du SAGE GTI a délibéré en faveur d'une délégation d'avis aux membres du bureau du SAGE GTI. Pour les avis relatifs aux :

- Périmètres d'intervention d'Etablissement Public Territoriaux de Bassin (EPTB),
- Zones d'érosion\*, zones humides\* et zones de protection d'aires d'alimentation de captages\*,
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation,
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau (seuil, ouvrage hydroélectrique...),
- Dispositions relatives à l'affectation de débits artificiels\*.

Le bureau avait été sollicité par voie électronique en janvier 2012 pour donner un avis sur les captages Grenelle. Le bureau s'était notamment réuni en septembre 2012 pour formuler des avis concernant la modification et la délimitation des zones vulnérables aux Nitrates (au titre de la Directive Nitrates), la continuité écologique des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse, et la priorisation des actions de renaturation.

Mme PRUVOST souligne que depuis 2013, un nombre important de nouveaux représentants siègent à la CLE du SAGE GTI. Aussi, l'étape à venir du choix de la stratégie est une étape cruciale pour le SAGE. Cette étape éminemment politique va nécessiter une plus forte implication du bureau.

Mme PRUVOST propose de redésigner l'intégralité des membres du bureau pour les premier et deuxième collèges afin de construire une nouvelle base de travail pour l'année qui vient ; à savoir redésigner 4 membres pour le premier collège et 3 membres pour deuxième collège.

***L'ensemble des membres présents valide cette proposition.***

Mme PRUVOST précise que dans l'année à venir, le bureau pourrait se réunir une fois tous les deux mois et que certaines réunions auront lieu en journée.

**Election bureau 1<sup>er</sup> collège**

Seuls les membres du 1<sup>er</sup> collège votent.

Mme PRUVOST indique qu'elle a reçu les candidatures de M. PIERRE, M. SAUVAGE, M. HENRIOT et M. VAGNIER.

Pour l'élection de M. PIERRE, les membres votent « pour » à l'unanimité.

Pour l'élection de M. SAUVAGE, les membres votent « pour » à l'unanimité.

Pour l'élection de M. HENRIOT, on compte une abstention ; les membres qui se sont exprimés votent « pour » à l'unanimité.

Pour l'élection de M. VAGNIER, on compte une abstention ; les membres qui se sont exprimés votent « pour » à l'unanimité.

MM. PIERRE, SAUVAGE, HENRIOT et VAGNIER sont donc élus membres du bureau pour le 1er collège.

#### Election bureau 2<sup>ème</sup> collège

Seuls les membres du 2<sup>ème</sup> collège votent ; à savoir 7 membres sont représentés (6 présents et une procuration)

Mme PRUVOST interroge le second collège pour savoir qui est candidat.

***M. VIDAL, M. COLLINET et M. LE SQUEREN sont candidats.***

Pour l'élection de M. VIDAL, on compte une abstention ; les membres qui se sont exprimés votent « pour » à l'unanimité.

Pour l'élection de M. COLLINET, on compte une abstention ; les membres qui se sont exprimés votent « pour » à l'unanimité.

Pour l'élection de M. LE SQUEREN, on compte une abstention ; les membres qui se sont exprimés votent « pour » à l'unanimité.

MM. VIDAL, COLLINET, et LE SQUEREN sont donc élus membres du bureau pour le 2nd collège.

### 7. Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE et de son évaluation environnementale

Mme CUNY expose sur la base d'un diaporama l'avancée des travaux d'élaboration du SAGE. Elle précise notamment que les scénarios tendanciels « optimiste » et « pessimiste » seront renommés « déficit faible » et « déficit fort ». Car la prévision « optimiste » pour la nappe et plutôt pessimiste pour le développement du territoire, ce qui peut prêter à confusion.

Pour l'évaluation environnementale, le travail de l'année 2013- 2014 a permis d'étudier déjà les solutions à mettre en œuvre pour le SAGE GTI vis-à-vis des différentes composantes de l'environnement. Les composantes qui de toute évidence seront concernées par le choix de la stratégie du SAGE GTI sont les ressources en eau, la gouvernance et l'écocitoyenneté.

Egalement, au sujet de la portée réglementaire du SAGE (règlement accompagnement le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)), un cabinet juridique missionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pourra intervenir en séance plénière de la CLE pour la préparation des documents du SAGE. En effet, il est important de savoir ce que peuvent contenir les documents du SAGE d'un point de vue juridique.

Mme PRUVOST annonce que les membres de la CLE sont invités à lire le rapport de Phase 2 « Tendances et Scénarios » et de transmettre leurs remarques et souhaits de modifications à Mme CUNY avant le 1er novembre, afin de valider définitivement ce deuxième document constitutif du SAGE lors de la prochaine séance plénière de la CLE.

### 8 Présentation du rapport d'activités 2013-2014 de la CLE

Mme PRUVOST énonce que conformément à l'article R.212-34, les CLE établissent un rapport annuel. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet du département concerné, aux préfets coordonnateurs de bassin et aux comités de bassin.

Ce rapport annuel rend compte des travaux et orientations de la CLE ainsi que des résultats et des perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du SAGE. Il constitue également une base de travail pour présenter l'avancement du SAGE dans le cadre de l'aide apportée par les partenaires du SAGE. (Agences de l'eau, Région Lorraine).  
Le rapport d'activités a été rédigé pour les deux années 2013 et 2014.

Mme PRUVOST propose aux membres de la CLE de faire remonter leurs remarques et souhaits de modifications de ce rapport d'activités avant le 1<sup>er</sup> novembre auprès de Juliette CUNY afin de le valider définitivement lors de la prochaine séance plénière.

### 9 Présentation des projets de SDAGE 2016 et 2021

Mme PRUVOST propose d'évoquer les futurs SDAGE 2016-2021.

Les SDAGE sont en effet les documents de planification de la gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Le SAGE GTI doit être compatible avec les orientations et les dispositions des SDAGE Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée. Les SDAGE ont été revus et soumis à consultation en 2015 pour être appliqués sur le prochain cycle de gestion 2016-2021.

M. VAUTHIER de l'AERM présente le projet de SDAGE Rhin Meuse. Il explique que la politique de bassin dépasse le cadre des Agences de l'Eau via les comités de bassin (dont la CLE est l'analogie locale). Il expose la procédure d'élaboration puis de consultation sur les SDAGE. Les SDAGE ont été élaborés à partir de l'état des lieux réalisé sur les masses d'eau en 2013, à la fois sur l'état qualitatif et sur l'état quantitatif. Plusieurs groupes de travail ont été constitué : pour le SDAGE Rhin Meuse, c'est le groupe « eau et rareté » qui a proposé des orientations spécifiques au SAGE GTI.

Pour la masse d'eau des GTI, l'objectif de résultat est le bon état quantitatif attendu en 2021. L'objectif de moyens est l'approbation du SAGE.

Le SAGE Rhône Méditerranée présente des orientations similaires à celles du SDAGE Rhin Meuse pour les territoires en tension quantitative : amélioration de la performance des réseaux de distribution d'eau potable, obligation de mise en place du SAGE GTI, usage AEP prioritaire dans les zones de répartition des eaux.

*La présentation de M. VAUTHIER de l'AERM est annexée au présent compte rendu.*

M. VAUTHIER propose que Mme CUNY mette à disposition des membres de la CLE une note synthétique concernant les orientations et dispositions des futurs SDAGE 2016-2021 qui concernent la problématique quantitative du SAGE GTI. Cette note sera transmise à la CLE et publiée sur l'intranet d'ici la mi-novembre.

Il est intéressant pour les membres de la CLE d'avoir connaissance de l'étendue et la portée des SDAGE puisque le SAGE GTI devra être compatible avec les deux SDAGE.

Mme CUNY explique que la CLE a été consultée au début de l'année 2015 au sujet des deux projets de SDAGE.

M. GAULTIER en tant que président de la CLE a transmis un avis sur le projet de SDAGE Rhin Meuse, par courrier du 10 mars 2015 auprès du secrétariat technique de bassin.

Cet avis formulé par l'ancien président se résume en deux points : Premièrement une remarque sur l'objectif d'atteinte du bon état quantitatif de la masse d'eau porté à 2021. En effet il existe un risque que la totalité des mesures d'actions pour résorber le déficit de la nappe ne soient pas toutes mises en œuvre totalement pour l'échéance 2021 ; (la résorption du déficit sera partielle). Malgré cette remarque, **l'objectif affiché dans le SDAGE Rhin Meuse a été maintenu à 2021.**

Et deuxièmement, une réserve sur l'inscription des volumes prélevables des secteurs Nord et Sud-Ouest a été formulée : le SDAGE a été modifié en conséquence et une nouvelle formulation plus adaptée a été retenue : le million de mètres cube de déficit à combler est indiqué plutôt que les volumes prélevables au sens strict.

Concernant le SDAGE Rhône Méditerranée, il n'y a pas eu d'avis spécifique transmis.

### 10 Chronogramme de travail

Concernant le choix de la stratégie, comme cela avait déjà été évoqué lors de la précédente CLE en 2013, quatre scénarios d'actions ont été élaborés par le BRGM.

Mme PRUVOST propose que dans un premier temps le bureau de la CLE se réunisse pour étudier et discuter du choix de la stratégie. Pour cela elle prévoit une réunion la semaine suivante, le 13 octobre à 10h à Vittel qui réunira le bureau de la CLE, le comité technique du SAGE ainsi que le BRGM. Le bureau examinera ainsi les propositions de scénarios d'action.

Ce travail sur le rapport technique concernant les mesures d'actions pour le SAGE GTI permettra au bureau de préparer dans les meilleures conditions la prochaine séance plénière de la CLE visant le choix de la stratégie.

### 11 Points divers

#### Site internet du SAGE GTI - Accès à l'intranet

Le site internet du SAGE créé en 2012 est à la fois un support de communication pour tout public et un espace de travail pour les membres de la CLE et du comité technique. Tous les membres de la CLE ont un accès à l'espace réservé « intranet » sur le site du SAGE. Les nouveaux membres ont dû recevoir une notification par mail de la création de leur compte utilisateur.

Mme CUNY montre brièvement l'accès à intranet et la structuration du dossier contenant les documents de la CLE (cf. diaporama)

L'espace intranet contient tous les comptes rendus des CLE et des comités techniques, les rapports techniques liés au SAGE, les délibérations prises par la CLE. Ainsi que d'autres documents utiles (arrêtés préfectoraux...).

Les membres de la CLE ne disposant plus de leurs codes d'accès peuvent contacter Mme CUNY.

A l'avenir, si la CLE le désire pour davantage de communication sur son travail dans l'élaboration du SAGE, elle pourra décider de mettre en libre accès les comptes rendus des séances plénières de CLE directement sur le site internet et pas uniquement sur l'espace réservé intranet.

Pour le fonctionnement interne de la CLE, il est proposé que les compte rendus des CLE soient mis sur l'intranet afin d'être accessibles au moins 15 jours avant la CLE suivante. Ceci évitant les impressions papier. Ceux qui le désirent pourront continuer à recevoir les documents sous forme papier.

Mme PRUVOST précise que Mme CUNY est hébergée dans les locaux du Conseil départemental à l'instar de M. BOURNOT :

- Adresse pour toute correspondance liée au SAGE :  
Mme PRUVOST ou Mme CUNY, SAGE GTI,

Conseil départemental des Vosges, DACEN, Service Environnement,  
8 rue de la Préfecture, 88088 EPINAL Cedex 9

- Téléphone : 03.29.29.00.69.
- Mail : [jcuny@vosges.fr](mailto:jcuny@vosges.fr)

Pour ceux qui le désirent, et en particulier les nouveaux membres, Mme CUNY est disposée à venir les rencontrer afin de leur exposer plus en détails les travaux qui ont déjà été menés dans l'élaboration du SAGE avant la prochaine séance plénière de la CLE.

#### Information de la CCI - Accompagnement des entreprises

Avant que la réunion ne soit clôturée, M. BEURNE de la CCI tient à intervenir avant la fin de la séance pour transmettre à la CLE une information. La CCI de Lorraine, et par voie de conséquence la CCI des Vosges, a signé un partenariat d'un an avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour l'accompagnement des entreprises afin de les sensibiliser à la problématique de l'eau et des déchets. Ce dispositif conduit par la CCI cible les entreprises, sans limite de taille, à l'exception des ICPE soumises à autorisation, présentes sur des territoires dits dégradés :

Pour le département des Vosges, les priorités concernent :

1. Les communes du syndicat d'assainissement de Vittel-Contrex
2. Les communes du secteur de Neufchateau-Rollainville  
Les communes du secteur de Charmes  
Les communes du secteur de Mirecourt (Essegney Hymont, Mattaincourt, Poussay)

M. BEURNE ajoute que les membres de la CLE peuvent relayer cette information et que cette prestation de la CCI est gratuite. M. BEURNE fournit ses coordonnées : Christophe BEURNE  
- CCI Vosges - 44, rue des 3 Villes - 88100 ST DIE - T. 03 29 33 88 88.  
[Chirstophe.beurne@lorraine.cci.fr](mailto:Chirstophe.beurne@lorraine.cci.fr)

#### Clôture

Mme PRUVOST remercie les membres de la CLE pour leur participation. Elle rappelle que la prochaine séance plénière aura lieu dans les prochains mois.

La séance est levée à 11h45.

#### Liste des Annexes

- Annexe 1 : Présentation de l'élaboration du SAGE et de son évaluation environnementale
- Annexe 2 : Présentation du SDAGE 2016 - 2021
- Annexe 3 : Présentation de l'intranet sur le site internet du SAGE

# SAGE GTI

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
de la nappe des Grès du Trias Inférieur

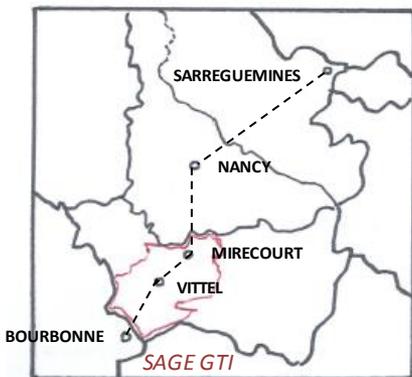
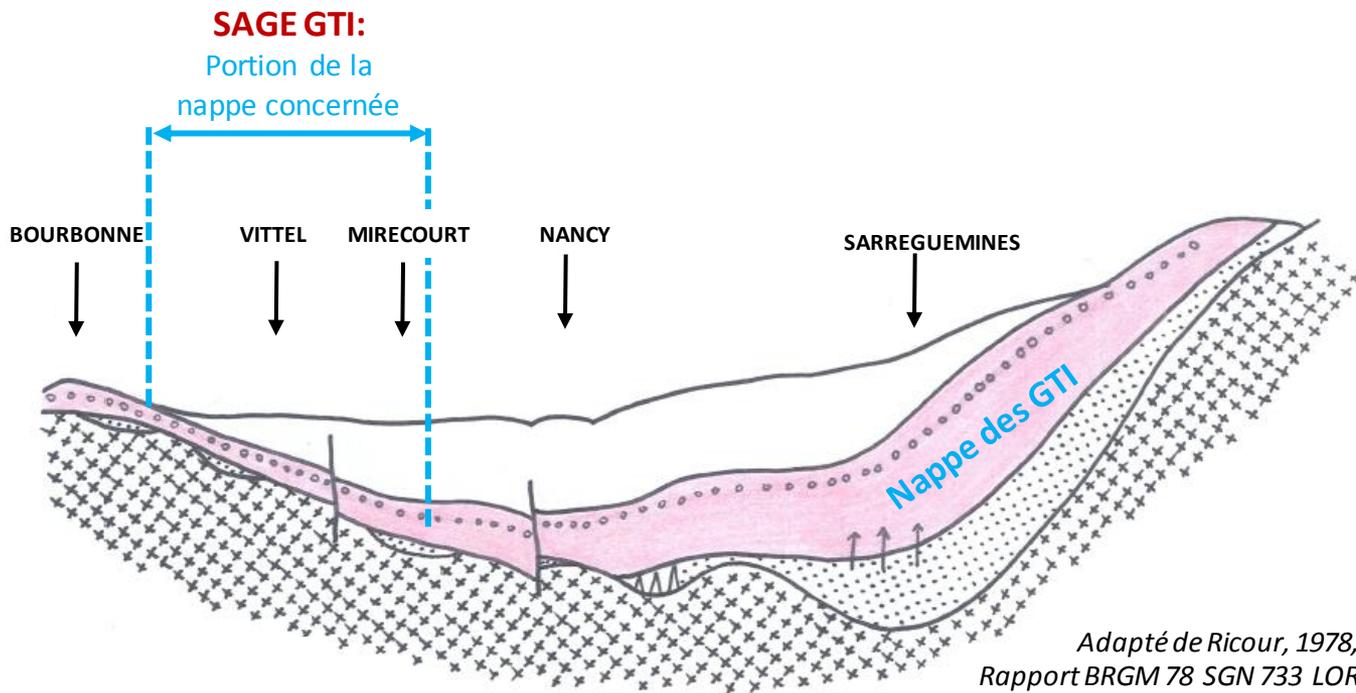
## Commission Locale de l'Eau

*6 octobre 2015 - Epinal*

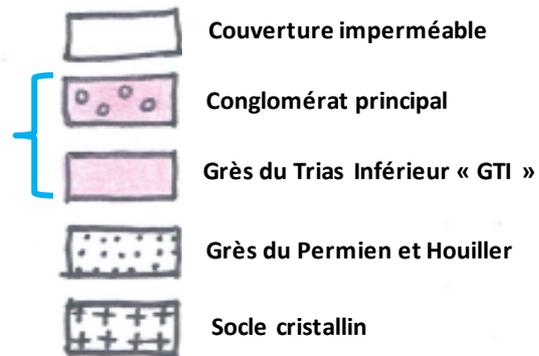


# Nappe des GTI

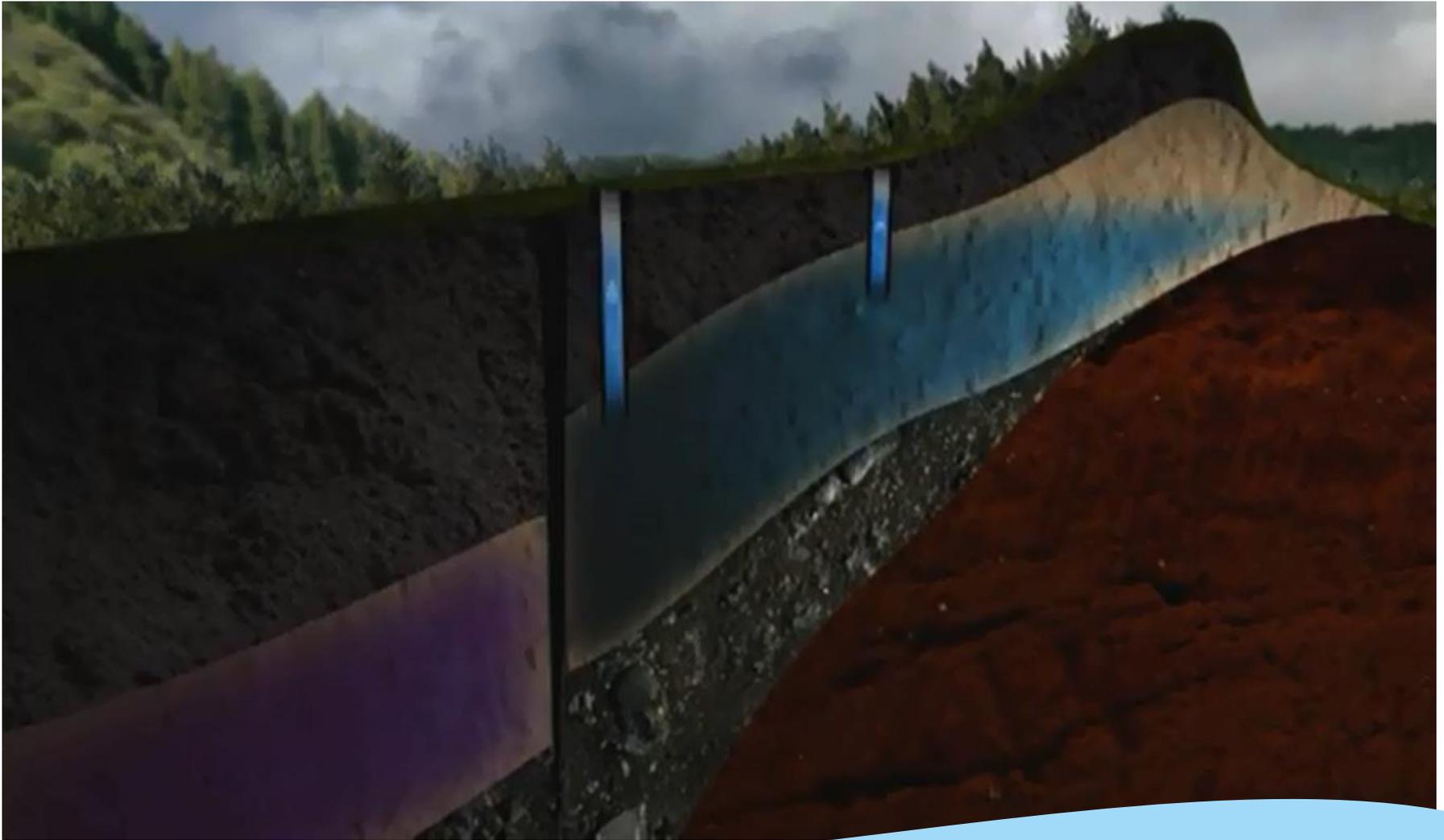
## « Des Vosges au nord de la Lorraine » - Coupe



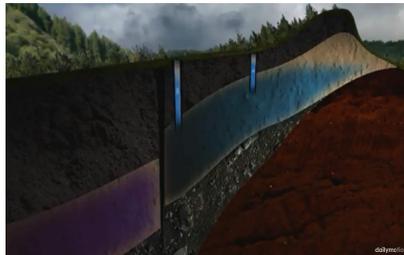
Niveaux de grès  
remplis d'eau  
= Nappe des GTI



# La Nappe des GTI - fonctionnement

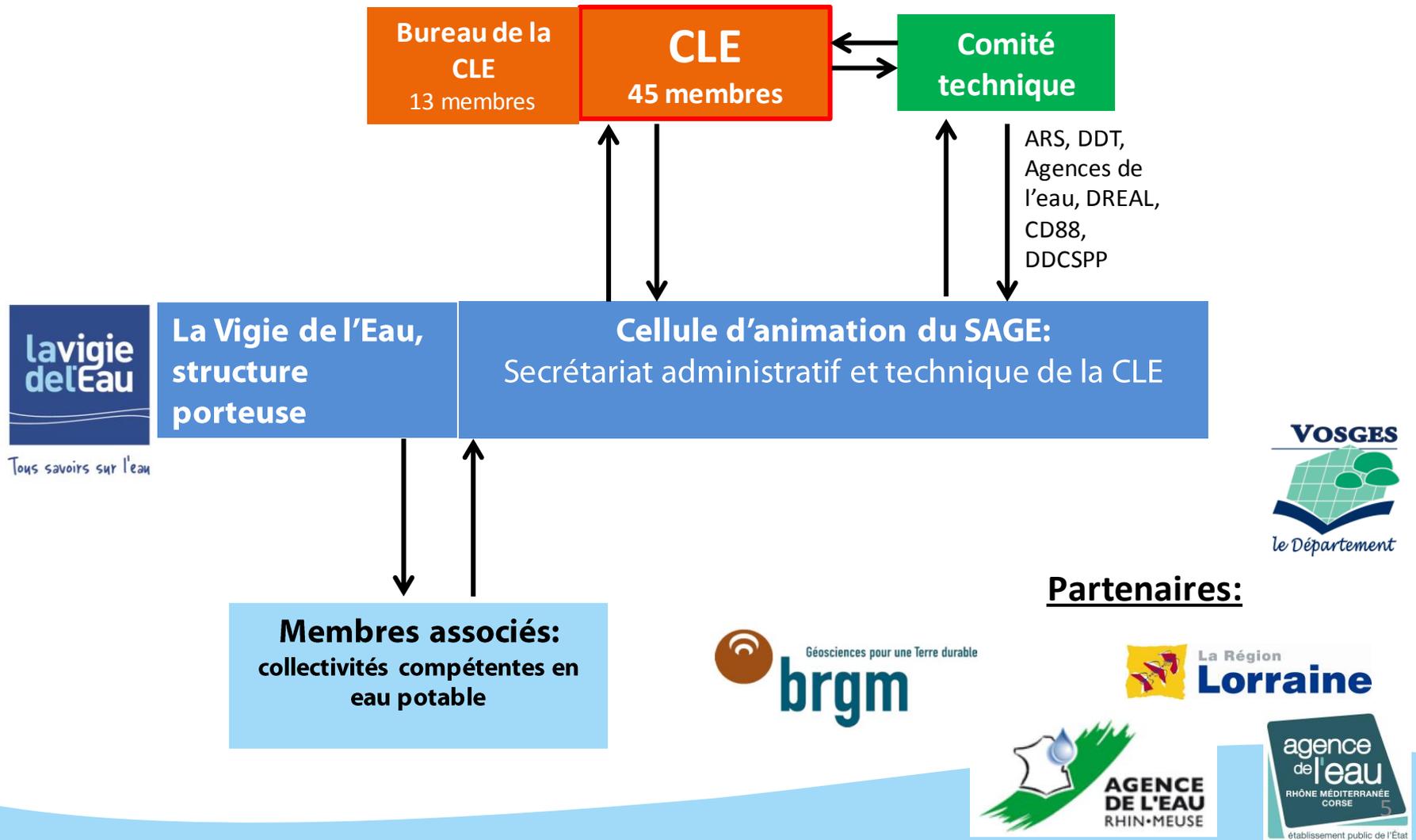


# SAGE GTI: Historique



Tous savoirs sur l'eau

# SAGE GTI - Organisation



# SAGE GTI – Avancement de l'élaboration

## Émergence :

- Périmètre du SAGE ; 2009
- Commission Locale de l'Eau ; 2010



## Etat des Lieux :

- Etat initial ;
- Diagnostic ; 2011 - 2013
- Tendances et Scénarios.



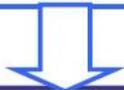
## Choix de la stratégie :

→ Justification de la CLE des objectifs environnementaux et orientations retenues 2014 - 2015



## Rédaction du SAGE :

- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable ;
- Règlement ;



## Validation du SAGE :

- Consultation ;
- Enquête publique ;

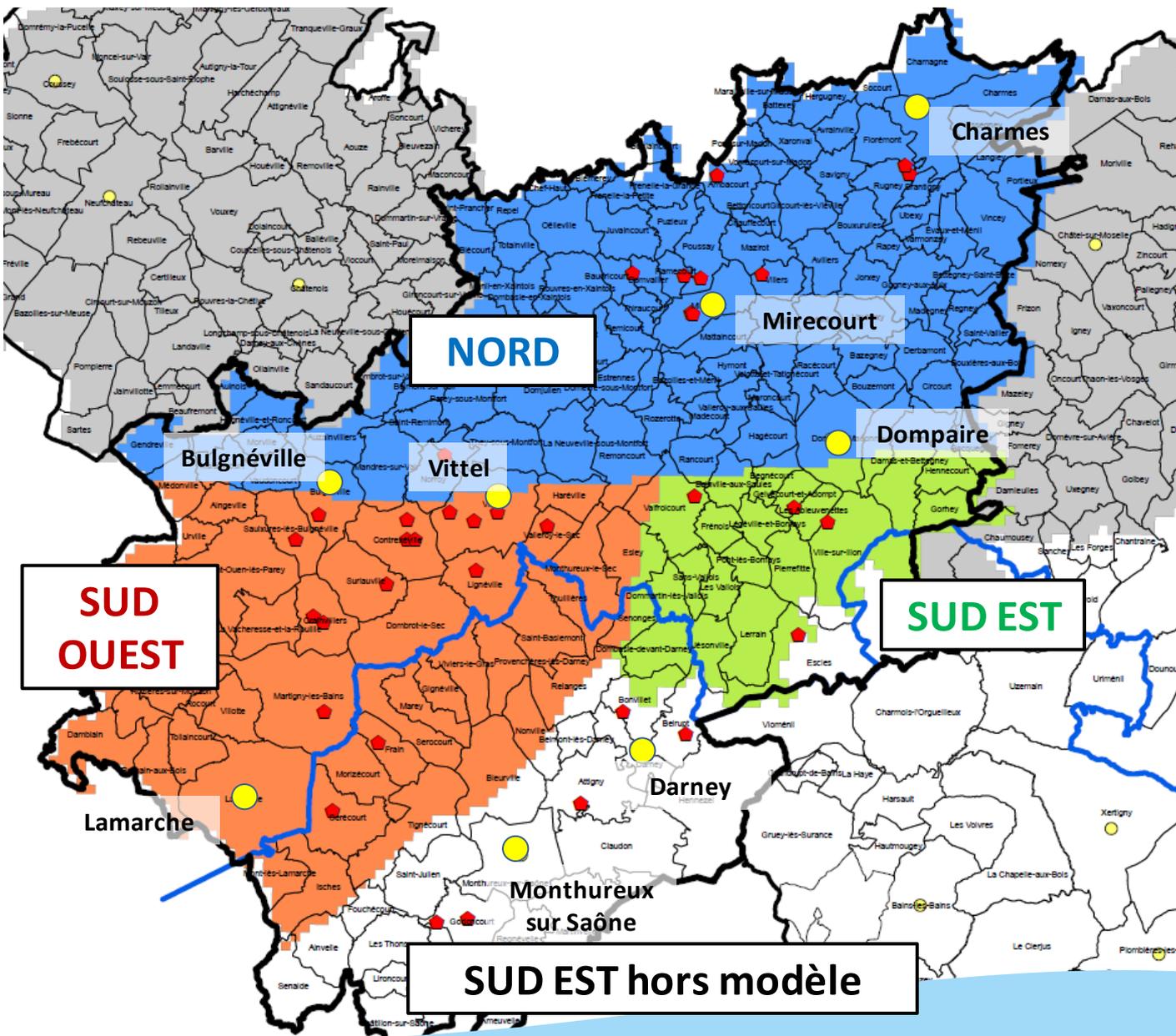
## Evaluation environnementale :

→ Prise en compte des impacts environnementaux liés aux orientations retenues par le SAGE.

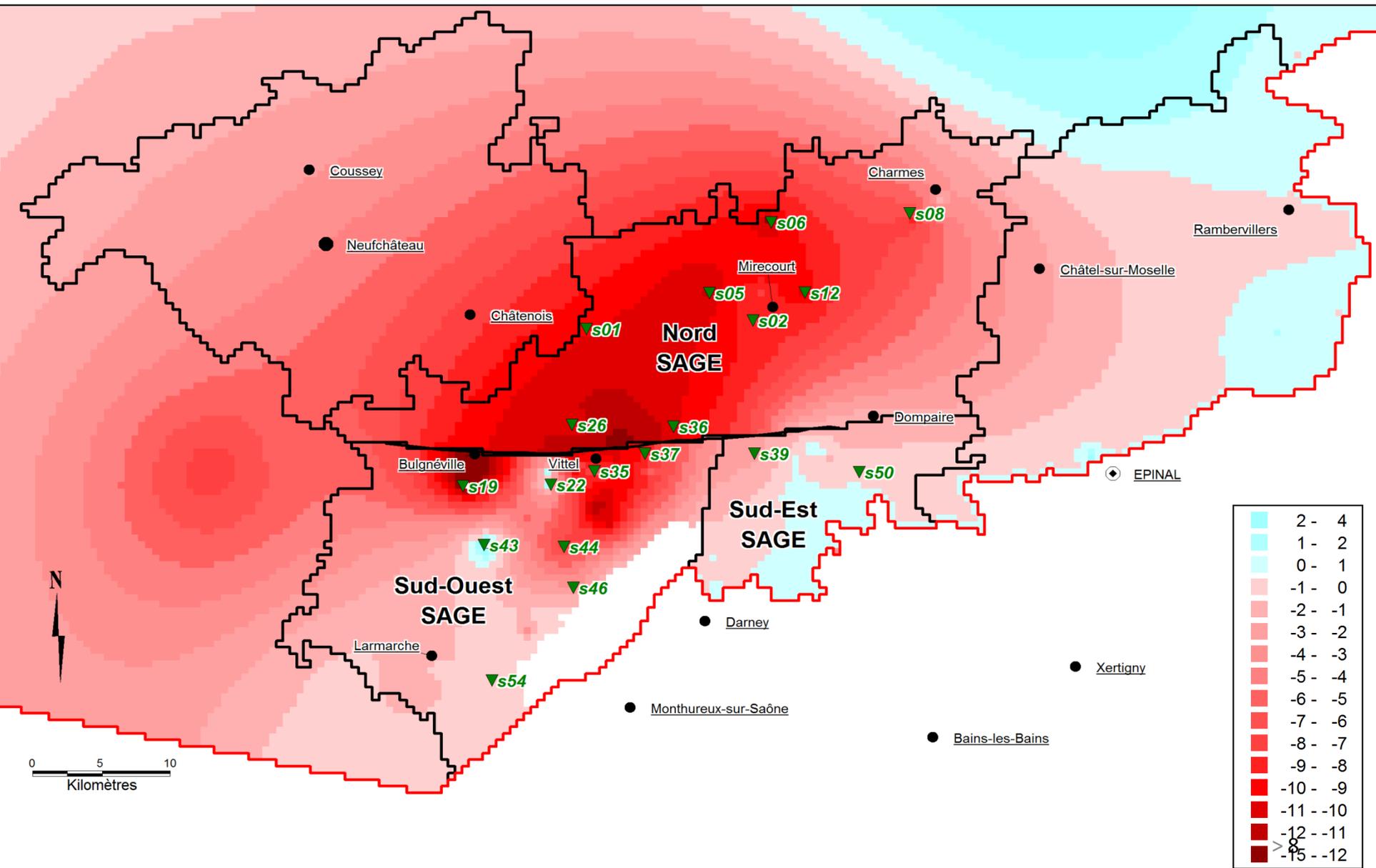


# Résultats Etat des Lieux Phase 1

**LES  
« SECTEURS »  
DE LA NAPPE  
DES GTI**

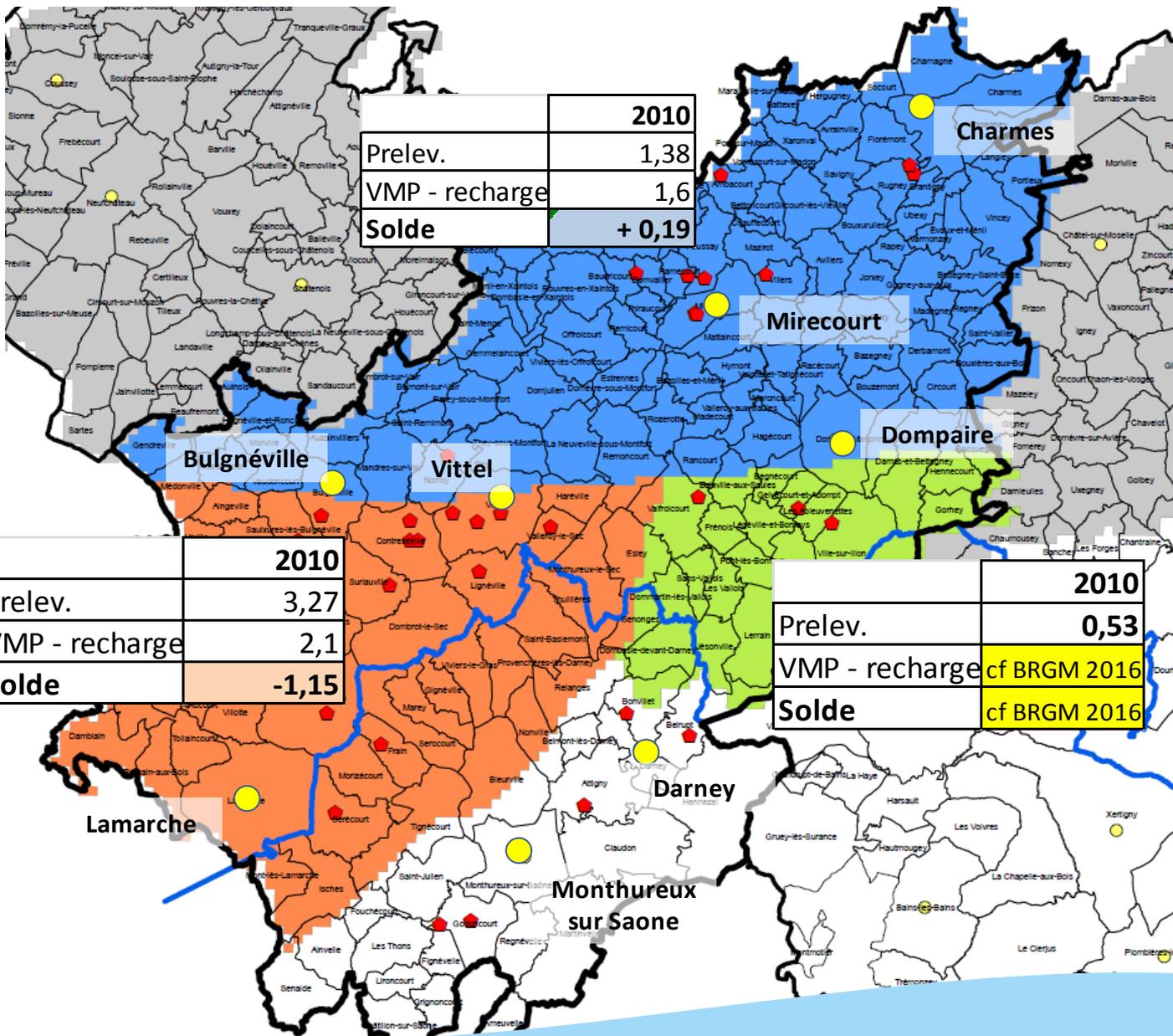


# Modélisation de l'évolution 1977-2010



# Résultats Etat des Lieux Phase 1

Données par secteurs dans la nappe des GTI captive en millions de m3/an



# Objectifs du SAGE GTI

- Respect de la DCE - Compatibilité avec les SDAGE
- **Objectifs SAGE GTI**
- Equilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des GTI ;
- Stabiliser les niveaux piézométriques de la nappe des GTI ;
- Pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire

# Elaboration du SAGE GTI

**Etat des Lieux Phase 1:**  
**ETAT INITIAL +  
DIAGNOSTIC**

Récolte de données du territoire, usages de l'eau, bilan nappe des GTI

2011 - 2013

**Etat des Lieux Phase 2:**  
**TENDANCES & SCENARIOS:**

Ateliers socio économie  
Ateliers Agriculture  
Besoins en eau 2030, bilan de la nappe en 2050

2013

2013 - 2015

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DES EAUX DE LA NAPPE DES GRES DU TRIAS  
INFERIEUR



Etat des Lieux :  
Phase 1 : Etat initial - Diagnostic  
Rapport adopté par la CLE le 26 septembre 2013

ETUDE REALISEE PAR:  
L'Association La Vierge de l'Est



Avec le concours technique du Réseau  
de Recherches Géologiques et Minières

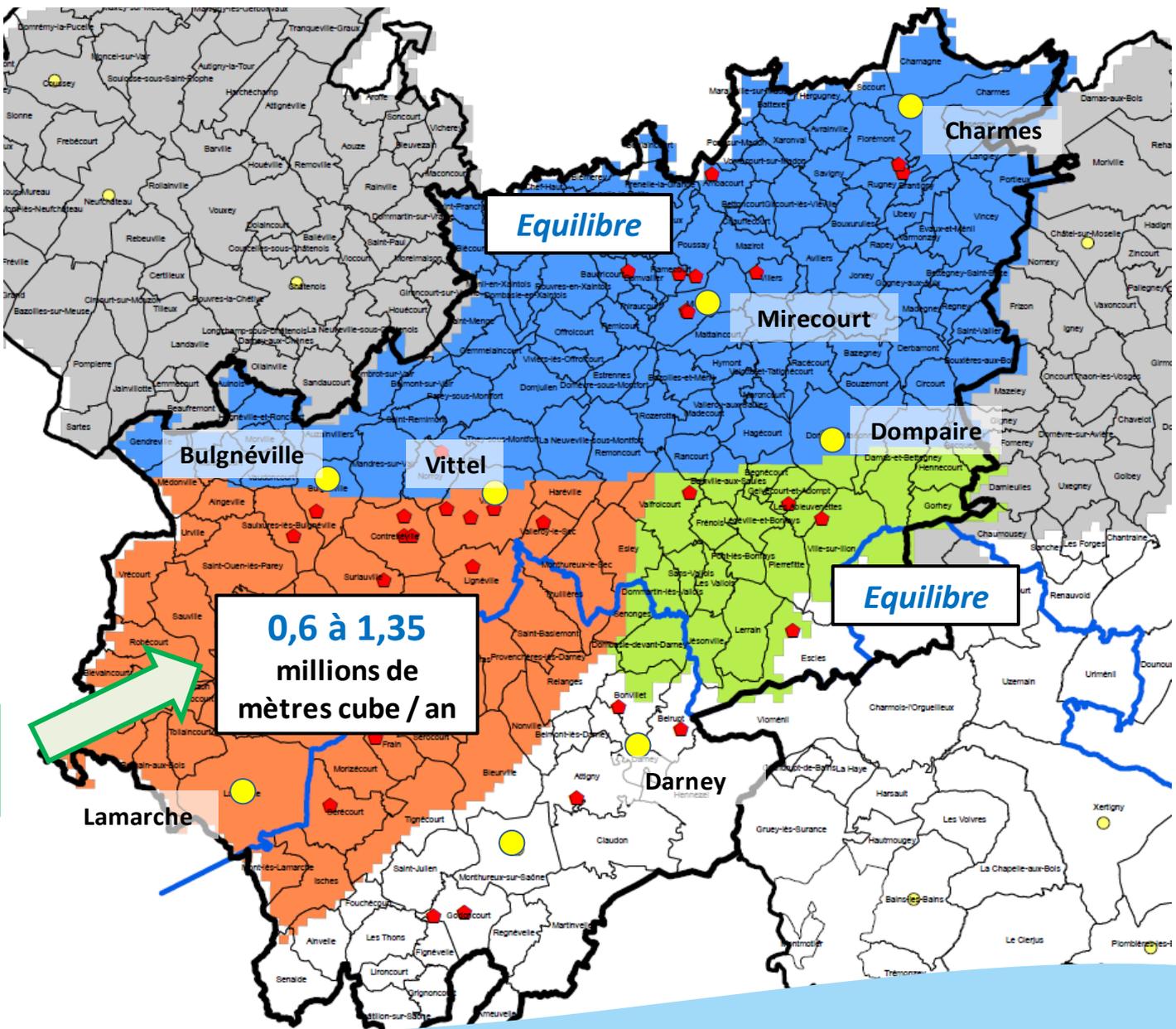


Partenaires Financiers du SAGE GTI



**Validé CLE 26  
sept 2013**

# Résultats Etat des Lieux Phase 2



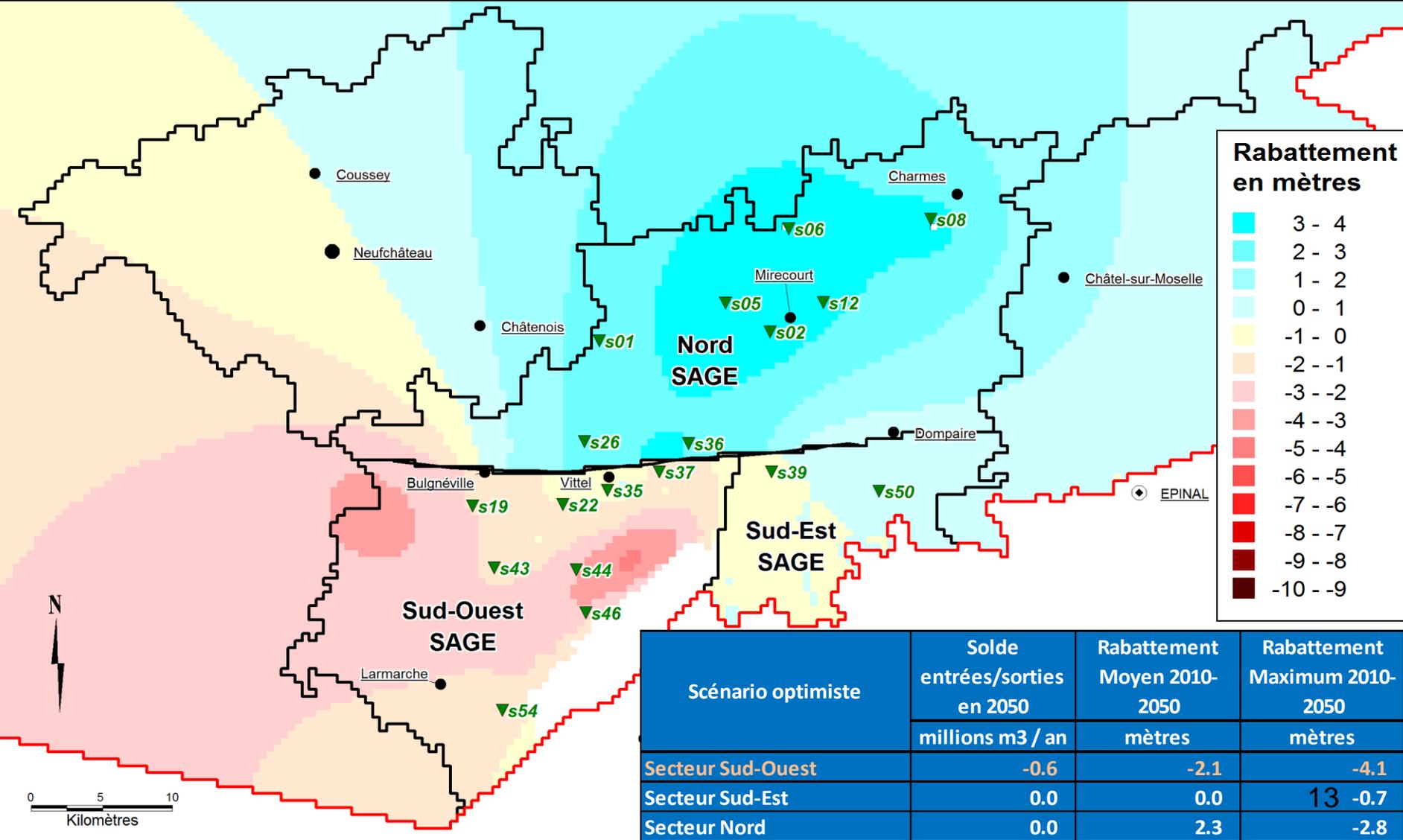
Evolution du solde de la nappe en 2050

0,6 à 1,35 millions de mètres cube / an

Déficit persistant

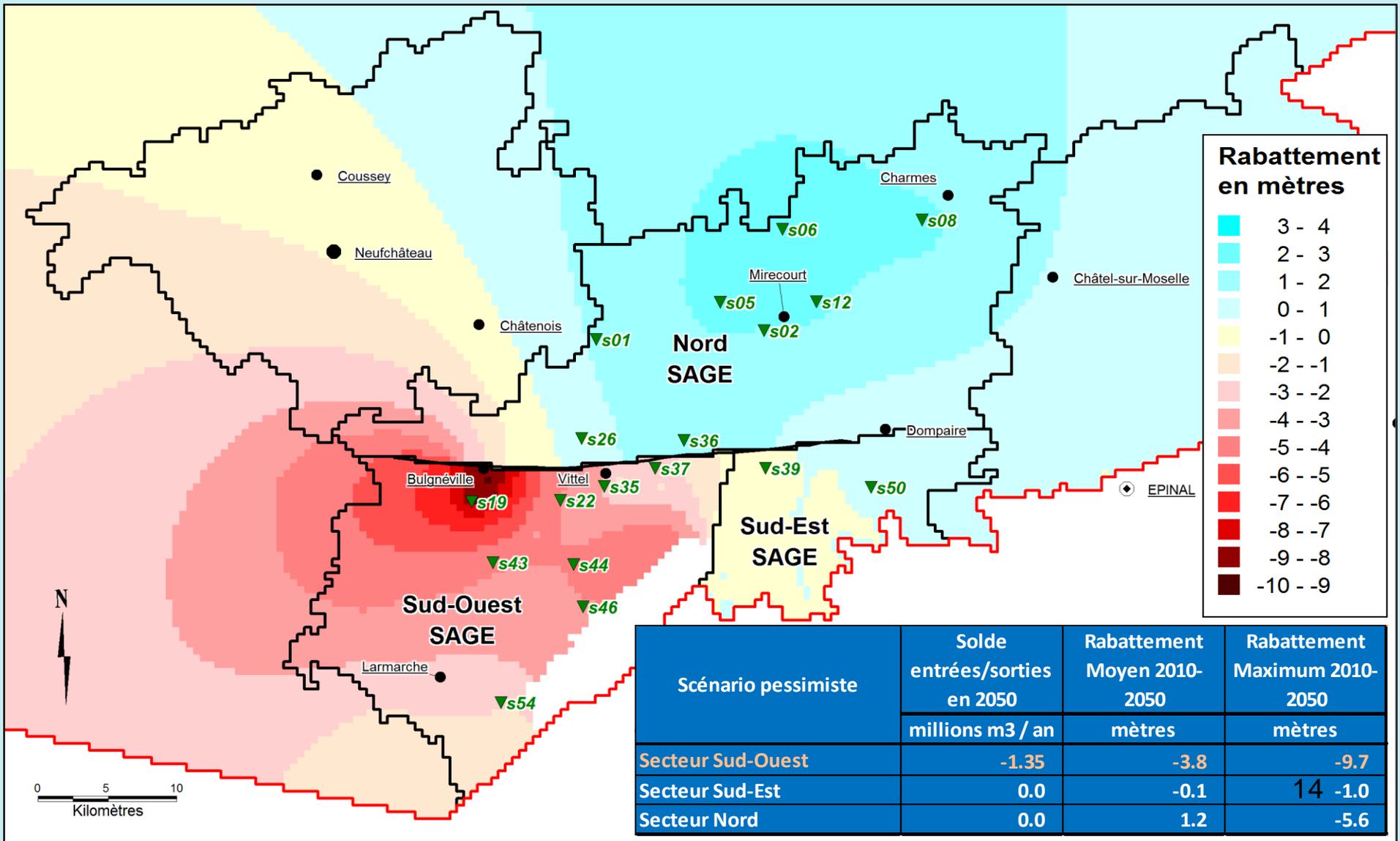
# Scénario optimiste « déficit faible »

## (Prélèvements hypothèse basse + recharge moyenne)



# Scénario pessimiste « déficit fort »

(Prélèvements hypothèse haute + baisse linéaire de la recharge)



# Elaboration du SAGE GTI

## Evaluation Environnementale

2013 – rédaction SAGE



**Validé CLE 26 sept 2013**



**A valider**

# L'évaluation environnementale

- Outil d'aide à la décision pour la CLE
- Fait évoluer le SAGE => projet ayant un moindre impact sur l'environnement
- Evaluation des incidences quelles soient positives et/ou négatives
  - *Ressources eau, air et changements climatiques, sols, santé et sécurité publique, biodiversité paysages, déchets, énergie, bruit, gouvernance éco citoyenneté.*
- Définition des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation

# L'évaluation environnementale

contenu défini par l'article R.122-20 du Code de l'Environnement et détaillé dans le décret n°2012-616

## Etapes de l'évaluation environnementale – contenu du rapport

1° Présentation générale avec les objectifs environnementaux + articulation du SAGE avec les autres plans, programmes et schémas



2° Description de l'Etat initial, perspectives d'évolutions et des enjeux environnementaux



3° Analyse des solutions de substitutions pour répondre aux objectifs du SAGE



4° Exposé des motifs justifiant le projet au regard des objectifs environnementaux et des alternatives

5° L'exposé : des effets notables sur l'environnement et de l'évaluation des incidences Natura 2000

6° Propositions de mesures d'évitement, de réduction voire de compensation des incidences négatives sur l'environnement



7° Présentation des indicateurs de suivi et de méthodes utilisées : pour vérifier la correcte appréciation des effets défavorable et le caractère adéquat des mesures prises et pour identifier les impacts négatifs imprévus et permettre l'intervention de mesures appropriées

8° Présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental

9° Résumé non technique



# Elaboration du SAGE GTI

- **Avez-vous des questions?**

## Projets de SDAGE 2016 – 2021

### Rhin Meuse:

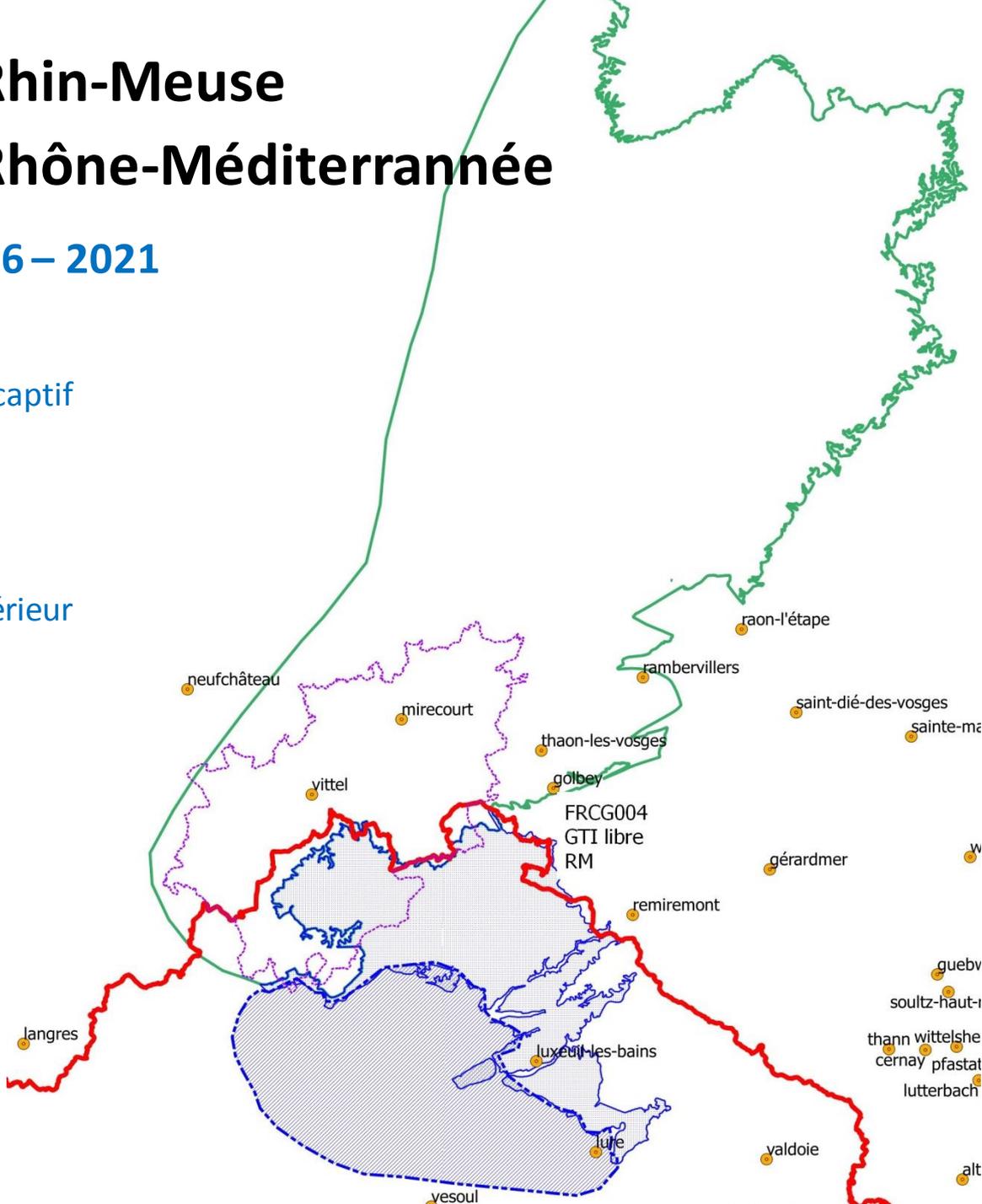
Masse d'eau « grès vosgien captif non minéralisé » FRCG005

Mauvais état quantitatif

### Rhône Méditerranée:

Masse d'eau « Grès Trias Inférieur BV Saône » FRDG217

Bon état quantitatif



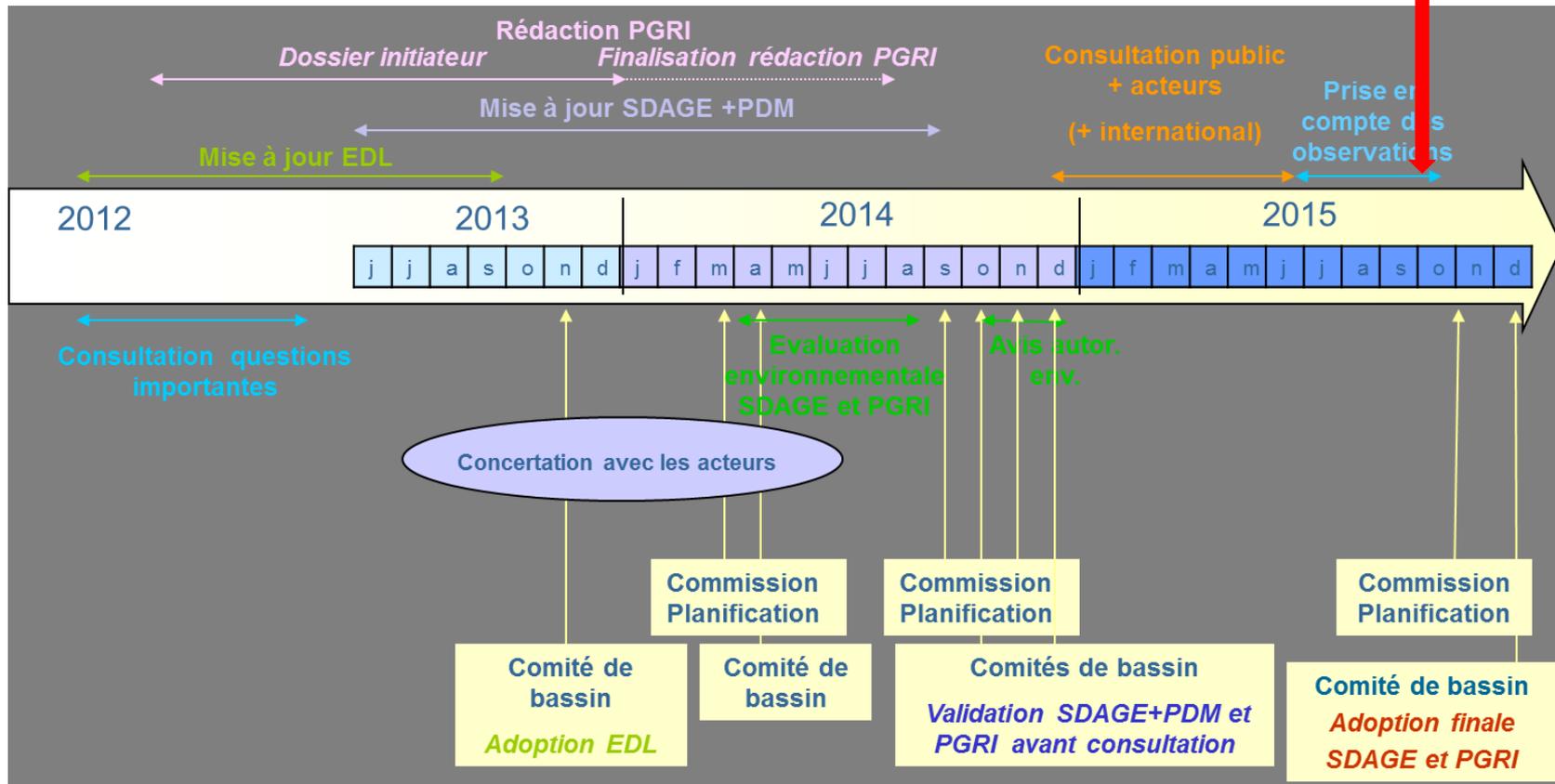
Localisation des Masses d'eau souterraines sur le SAGE GTI

-  SAGE GTI
-  Limites bassin RMC
-  FRDG217 -RMC libre
-  FRDG217 -RMC captif
-  FRCG005 RM captif

# Mise à jour des SDAGE et programmes de mesures du cycle de gestion 2016 -2021

**CLE du SAGE GTI – 6 octobre 2015**

# Calendrier



# Situation initiale

---

## □ Rappels :

**Nappe des grès vosgien captif non minéralisée**

⇒ **pas bon état quantitatif en 2013**

## □ Ce que prévoyait le SDAGE 2010-2015 :

➤ **Bon état quantitatif 2015**

➤ **Présentation d'un projet de SAGE devant le comité de bassin avant fin 2013**

➤ **Approbation du SAGE avant juillet 2015**

# Ce que prévoit le SDAGE 2016-2021

---

## ❑ Réalisation du SAGE :

- **Présentation d'un projet de SAGE devant le comité de bassin dès que possible**
- **Présentation d'un programme d'actions avant fin 2017**

## ❑ Objectifs :

- **Bon état quantitatif 2021 (report de délai à justifier devant la Commission européenne)**

# Ce que prévoit le SDAGE 2016-2021

## □ Dispositions et orientations :

- **Equilibre entre prélèvements et recharge de la nappe (économie à réaliser de l'ordre de 1 million de m<sup>3</sup>)**

*(orientation T4 – O1.2.2)*

- **Limitation des prélèvements pour garantir l'équilibre**

*(dispositions T4 – O1.2.2 – D1 à T4 – O1.2.2 – D5)*

### ⇒ **nouveautés du SDAGE 2016-2021**

- **Territoire du SAGE GTI et non plus de la ZRE**
- **Rendement des réseaux revus pour être en accord avec ceux du Grenelle (85%)**



L'EAU DANS L'OUEST VOSGIEN

LA NAPPE DES GTI

LE SAGE GTI

EAU ET RARETÉ

MEDIATHEQUE



Connexion Intranet

LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR



Accès rapide « contenu »

Lien vers [www.lavigiedeleau.eu](http://www.lavigiedeleau.eu)



Qu'est ce qu'un SAGE ?

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil pour lutter contre les problèmes liés à la ressource en eau, comme la surexploitation.

Accès à la Médiathèque

Pour découvrir les actions et résultats du SAGE-GTI, consultez ici toutes les études, guides et vidéos.

Lien vers les sites des partenaires financiers



Niveau de zoom





Retour à l'Accueil

LE SAGE GTI

EAU ET RARETÉ

MEDIATHEQUE

# ACCÈS REFUSÉ

Rechercher

Nom d'utilisateur \*  
  
Mot de passe \*

## ACCÈS REFUSÉ

Vous n'êtes pas autorisé(e) à accéder à cette page.

[Continuer vers >>](#)  
[Annuaire](#)

Connexion Intranet

Accès aux pages thématiques

<b>L'EAU DANS L'OUEST VOSGIEN</b> Patrimoine culturel Historique	<b>LA NAPPE DES GTI</b> Qu'est ce que la nappe des GTI ? Historique de l'exploitation Problématique Emeux de gestion	<b>LE SAGE GTI</b> Qu'est ce qu'un SAGE? Pourquoi un SAGE dans l'Ouest Vosgien? Historique du SAGE GTI PÉRIMÈTRE DU SAGE GTI	<b>EAU ET RARETÉ</b> Le cycle de l'Eau Pourquoi économiser l'eau? Coin astuces	<b>MEDIATHEQUE</b> La nappe des GTI Le SAGE GTI
--	--	--	---	---



Retour à l'Accueil

LE SAGE GTI

EAU ET RARETÉ

MEDIATHÈQUE

# INTRANET

- ACCUEIL INTRANET
- INFORMATIONS INTERNES
- ANNUAIRE
- AGENDA
- DOCUMENTS CLE
- DOCUMENTS ADHÉRENTS
- BIBLIOTHÈQUE DE LIENS

Newsletter & Annuaire

## DOCUMENTS CLE

Vous trouverez les documents partagés du SAGE GTI en téléchargement ci-dessous :

Agenda

Décembre						
l	m	m	j	v	s	d
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Dossiers

Nom du fichier	Taille du fichier	Date
1-CR_21102010.pdf	157 Ko	17/12/2012 16:17
2-CR_13012011.pdf	179 Ko	17/12/2012 16:20
3-CR_11022011.pdf	173 Ko	17/12/2012 16:20
4-CR_17062011.pdf	206 Ko	17/12/2012 16:21
5-CR_01122011 - Annexe.pdf	166 Ko	17/12/2012 16:27
5-CR_01122011.pdf	122 Ko	17/12/2012 16:21
6-CR_04122012 - Annexes.pdf	7.54 Mo	17/12/2012 16:31
6-CR_04122012.pdf	162 Ko	17/12/2012 16:27

Arborescence et documents accessibles aux membres de la CLE